



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 20/02/2021
Reçu en préfecture le 20/02/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210220-DE_18_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 février de l'An Deux Mille Vingt Et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence

Pouvoirs : Christelle DREANO, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : André GUILLEMOT

Délibération N°DE 18-2021

Objet : Acquisition d'un ensemble immobilier – ZI de Pouldavid – Douarnenez

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Douarnenez Communauté a pour mission de favoriser la création et le développement d'entreprises sur son territoire en créant les conditions nécessaires à leur installation. Au-delà de la mise à disposition de foncier par la création et l'extension de parcs d'activités, Douarnenez Communauté agit également depuis maintenant de nombreuses années sur la mise à disposition de solutions immobilières, soit par la construction de nouveaux bâtiments, soit par l'acquisition et la reconversion de sites inutilisés. Activer ces deux leviers permet de diversifier les solutions proposées aux porteurs de projet tout en poursuivant l'objectif de réduction de la consommation foncière.

L'entreprise LE GUELLEC a quitté Douarnenez fin 2020 pour s'installer à Quimper. Le site qu'elle occupait sur la zone industrielle de Pouldavid à Douarnenez est en vente. Ce site représente un ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel ayant une façade sur la rue du Pont Dinou à l'avant et une façade sur la rue du Terminic à l'arrière, et composé de :

- un terrain clos comprenant trois parcelles contiguës cadastrées BI n°50, 51, 52 pour une surface respective de 1 500 m², 2 486 m² et 5 014 m², soit une surface totale de 9 000 m² à usage d'assiette de bâtiments, espaces bitumés servant de cours et stationnements ;
- cinq bâtiments industriels de diverses époques et d'états différents représentant une surface totale bâtie de plus de 5 000 m².

Après négociation avec le propriétaire (SAS LE GUELLEC représentée par Monsieur François KÖRNER), il est proposé l'acquisition de cette parcelle au prix « net vendeur » de 1 500 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais de négociation dus à la société PHENIX TRANSACTIONS d'un montant de 75 000 € HT ainsi que les frais d'acte.

Dans l'attente de précisions sur les modalités juridiques et financières à mentionner dans la délibération autorisant la signature de l'acte, il est proposé au Conseil communautaire de donner un accord de principe à cette acquisition.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 15 février 2021,

Il est proposé :

- **de donner un accord de principe à l'acquisition de l'ensemble immobilier constitué des parcelles référencées BI n°50, 51, 52 au cadastre de Douarnenez appartenant à la SAS LE GUELLEC aux conditions susmentionnées.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 25, abstention : 1) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 20 février 2021,

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

